

**PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2015

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 13 représentés : -

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. METTER Joseph, Mme DONATI Sabine, Mme SEIBERT Estelle, Mme SIMON Frédérique, M. ROCHE Nicolas, Mme REYMANN Anne, M. SIMON Edmond, M. SCHALCK Marc, Mme MEHL Véronique.

Absents excusés : M. KLEINCLAUS Marcel et M. CELKA Christophe

N° 2015-15 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 27 mars 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2015-16 : Travaux extérieurs aux écoles de Dauendorf et Neubourg : résultats de l'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la délibération du 22 septembre 2014 par laquelle le Conseil Municipal a adopté le projet de rénovation extérieure des écoles de Dauendorf et de Neubourg et la délibération du 23 octobre 2014 décidant de confier la mission de maîtrise d'œuvre l'Architecte Marc KLIPFEL de Haguenau et autorisant le Maire à lancer l'appel public à la concurrence.

Il leur présente les rapports de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 mars 2015 pour l'ouverture des plis et le 1^{er} avril 2015 pour l'attribution des marchés.

Les 7 lots ont ainsi été attribués :

Lot n°	Désignation	Entreprise retenue	Montant TTC
1	Isolation extérieure	PALUSCI – Reichstett	99 871.73 €
2	Echafaudage	INDUSTRIE SERVICE – Schweighouse/Moder	9 784.30 €
3	Couverture	AUGST – Niedermodern	52 676.87 €
4	Étanchéité	SOPREMA – Strasbourg	14 135.02 €
5	Fermetures extérieures PVC	PROFIL+ - Neubourg	47 420.00 €
6	Fermetures extérieures ALU	HOLLAENDER – Betschdorf	21 192.00 €
7	BSO (brises soleil orientables)	BOOS DECOR – Niederbronn	20 966.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte des décisions de la commission d'appel d'offres et approuve les choix de la commission ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents s'y rapportant.

N° 2015 - 17 : Travaux extérieurs aux écoles de Dauendorf et Neubourg : mission de coordination sécurité et protection de la santé

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'une consultation a été lancée pour la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé, dans le cadre des travaux extérieurs aux écoles de Dauendorf et de Neubourg. Cette mission a pour objet d'assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des entreprises, afin de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées ou successives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé à la Société ASPS sise à Dambach, pour une rémunération de 900.- € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir, ainsi que toutes les pièces y relatives.

N° 2015 - 18 : Travaux extérieurs aux écoles de Dauendorf et Neubourg : Avenants -

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux la demande d'avenant bénéficiant de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, concernant le lot n° 3 « Couverture ».

Lors du chantier, certains travaux complémentaires ont été demandés pour répondre à des besoins qui sont apparus au moment des travaux :

Lot n° 3 : Couverture (Charles AUGST)

Montant du marché de base :	43 897.39 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	7 952.18 € HT
Montant TOTAL du marché :	51 849.57€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant précité.

N° 2015 - 19 : Réalisation d'un emprunt de 250 000 € et d'un crédit relais de 100 000 € pour les travaux aux écoles

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres pour le financement des travaux extérieurs aux écoles de Dauendorf et de Neubourg, analysées par M. le Maire, décide de retenir l'offre la mieux disante qui s'avère être celle de la Caisse de Crédit Mutuel des Vallons, et de souscrire, en conséquence :

- un emprunt de 250 000,- €, aux conditions suivantes :

⇒ Montant :	250 000,- €
⇒ Taux fixe :	1.40 %
⇒ Durée :	15 ans
⇒ Échéances :	trimestrielles constantes en capital et intérêts
⇒ 1 ^{er} remboursement en capital :	31/03.2016

- un crédit relais de 100 000,- € (pour le préfinancement des subventions et de la TVA), aux conditions suivantes :

⇒ Montant :	100 000,- €
⇒ Taux fixe :	0.90 %
⇒ Durée :	3 ans
⇒ Intérêts arrêtés et payables :	à la fin de chaque trimestre civil
⇒ Remboursement du capital :	au fur et à mesure de la rentrée des subventions et de la TVA

- s'engage pour toute la durée des contrats, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du prêt et du crédit relais ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats de prêts.

N°2015 - 20 : Acquisition de terrains à Neubourg -

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la volonté de poursuivre le projet de création d'une tranche de lotissement à Neubourg, en prolongement de la rue des Pins, décidé par délibération du 31 mars 2005. Les propriétaires des trois terrains restants à acquérir ont été contactés. Le Maire propose de procéder à présent à l'acquisition de ces trois terrains dont les propriétaires ont donné un accord de principe pour la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir les parcelles suivantes de la section 32, pour lesquelles un accord de principe a déjà été donné par les propriétaires concernés :
 - n° 54 appartenant à Mme DAULL Marie Thérèse, d'une superficie de 8.46 ares.
 - n° 52 appartenant à M. MULLER Jean-Luc, d'une superficie de 4.46 ares
 - n° 60 appartenant à M. et Mme LUTZ Roland, d'une superficie d'environ 2.50 ares (partie non clôturée) d'une parcelle de 4.68 ares
- charge la Sté Civile Professionnelle « Vincent LOTZ et Claudine LOTZ » de l'établissement des actes de vente,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au compte 2111 du Budget Primitif de l'exercice 2015.

N° 2015 - 21 : Acquisition d'une tondeuse

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la tondeuse thermique tractée WOLF Modèle RT 53 X, que la Commune a achetée en 2011, est en fin de vie et que, vu le nombre d'heures de fonctionnement, il serait judicieux d'acquérir une nouvelle machine.

Il leur présente à cet effet la proposition des Ets KRAUTH à Haguenau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir une tondeuse « GRIN Type PM 53 PRO » au prix de 1 496.- € HT chez les Ets KRAUTH à Haguenau;

Les crédits nécessaires ont été inscrits au compte 21578 du Budget Primitif de l'exercice 2015.

N° 2015 - 22 : PLUi : 2^{ème} phase de concertation

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) avancent avec notamment la réalisation du projet de zonage et de règlement. Ces éléments seront présentés lors du second temps fort de concertation, qui aura lieu du 26 mai 2015 au 29 juin 2015 selon différentes modalités :

- Exposition en mairie d'un panneau d'information présentant de façon synthétique le zonage, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), ainsi que les grandes lignes du PADD.
- Mise à disposition en mairie du dossier du PLUi en version papier et sur support numérique.

Ces éléments seront accessibles au public durant les heures d'ouverture de la mairie.

Monsieur le Maire informe les conseillers que des permanences seront organisées à la mairie de Dauendorf :

- Le jeudi 28 mai 2015 de 19 h 00 à 21 h 00
- Le jeudi 4 juin 2015 de 19 h 00 à 21 h 00
- Le jeudi 11 juin 2015 de 19 h 00 à 21 h 00
- Le jeudi 18 juin 2015 de 19 h 00 à 21 h 00
- Le mardi 23 juin 2015 de 19 h 00 à 21 h 00.

Toute personne pourra faire part au Maire de ses observations et obtenir des explications sur les dispositions du PLUi. Il est également possible de convenir d'un rendez-vous avec le Maire. Par ailleurs, les habitants et les associations pourront consigner leurs observations dans le registre prévu à cet effet ou adresser des courriers à M. le Président du SIVOM.

Monsieur le Maire signale que ces informations ont été communiquées sur le site Internet de notre Commune en date du 18 mai 2015 et ont été affichées.

N° 2015 - 23: Rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix de l'eau

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire soumet aux Conseillers le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, dressé par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin. Il demande à Monsieur l'Adjoint Jean-Paul WENDLING, délégué de la Commune auprès du Syndicat, de présenter ledit rapport.

Le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport
- n'a pas de remarques particulières à formuler quant à son contenu.

N° 2015 - 24 : FADN : livre « Abbaye de Neubourg »

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il avait été contacté l'année dernière par M. Antoine WATHLE, pour la réalisation d'un livre sur l'Abbaye de Neubourg.

Après plusieurs entretiens, réflexions et analyses financières à base de divers devis, M. le Maire a proposé, lors de la réunion de la FADN du 7 mai 2015, de confier ce projet à cette association. Une simulation a été réalisée sur base de 300 exemplaires et sur base d'un prix de vente unitaire en dessous de 40 €. La FADN est prête à réaliser ce projet à condition que la Commune s'engage à intervenir financièrement sous forme d'une subvention au profit de la FADN, en cas d'invendus et assumer la perte financière éventuellement liée à cette opération.

Sur proposition du Maire, **après en avoir délibéré :**

- **la majorité du Conseil Municipal** ne voit pas d'objections à ce que la Commune s'engage à couvrir la perte financière éventuellement subie par la FADN par cette opération, en lui accordant une subvention à hauteur du montant de la perte. Le projet devant se réaliser sur 2016/2017, cette subvention pourrait donc intervenir sur cette période.

Délibérations rendues exécutoires le 27 mai 2015

Transmises à la Sous-Préfecture le 27 mai 2015

Publiées le 27 mai 2015

Le Maire :

